

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie le Jardin du Soleil (2016) Inc.		Date d'inspection Le 21 octobre 2026
Nom de l'établissement Le jardin du soleil 2016		Numéro de permis 2017031
Adresse 3894 134 Route Shediac Bridge NB E4R 1T7		Numéro de téléphone (506) 532-1337
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	06 nov. 2026	
Commentaires: La mentore en assurance de la qualité observe que la vérification auprès du ministère du Développement social d'un membre du personnel est expirée. Chaque membre du personnel doit renouveler cette vérification au minimum tous les cinq ans. L'administratrice a immédiatement soumis une demande de nouvelle vérification auprès du ministère du Développement social. Dès réception de la nouvelle vérification, une copie peut être transmise par courriel à la mentore en assurance de la qualité.			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. La mentore en assurance de la qualité est présente en avant-midi durant les jeux extérieurs ainsi que durant l'heure du dîner. Durant la visite, les membres du personnel sont attentifs aux besoins des enfants. Les éléments suivants ont été vérifiés : - le ratio et le nombre maximal d'enfants - l'affichage dans un endroit bien en vue dans l'établissement - l'orientation des enfants - le lieu d'exploitation - l'aire de jeu intérieure - le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure - les espaces de rangement - l'aire de jeu extérieure - le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieure Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant les documents manquants dans les dossiers des

Commentaires généraux

nouveaux membres du personnel. L'administratrice a immédiatement imprimé les documents manquants et les a ajoutés aux dossiers concernés.

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 22 octobre 2026

Date

original signé par

Michelle Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"